



Décision n° 6/2025

SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégué au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 2 : création de postes pour les emplois saisonniers, les contrats aidés, les contrats d'apprentissage ou d'alternance, les contrats pour accroissement d'activité et les besoins occasionnels, en conformité avec les autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer :

- un contrat de travail avec :
 - Monsieur SERRURIER Florian, sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE en tant qu'agent d'entretien des espaces verts et des berges de rivières, pour une durée de 6 mois soit du 10/01/2025 au 09/07/2025,
 - Madame TAZANI Chymène, sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent d'aménagement paysager, pour une durée de 4 mois soit du 01/02/2025 au 31/05/2025,
 - Messieurs CARPENTIER Gaëtan et BERTRAND Jordhan, sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agents de restauration du petit patrimoine, pour une durée de 4 mois soit du 01/02/2025 au 31/05/2025,
- un avenant au contrat de travail de :
 - Monsieur BASSE Yanis en tant qu'agent de restauration du petit patrimoine à compter du 14/01/2025.

Fait à Jonzac
Le **13 JAN. 2025**

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU